

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Flavy-Le-Martel  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	15	16

Date de convocation 4 novembre 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle des Mariages, sous la présidence de **Patrick JULIEN**, maire.

Présents : **JULIEN Patrick, ABRAHAM Hervé, DUBOIS Christine, LEFEVRE Régis, BAS Jean-Pierre, TRICOTEAUX Denis, HOUDARD Céline, LABOURO-RAUH Armelle, DECLERCK Michel, LEMARCHAND Caroline, ROBINET Jean-Marie, VAN ISACKER Éric, LOBBE Joël, GREHAN Stéphanie, FAUQUEMBERGUE Jean-François.**

Absents : **GRAS Delphine, OUDELET Laëtitia, VIOT Séverine, BOURGIS Sylvie.**

Représentée : **GRAS Delphine donne pouvoir à JULIEN Patrick.**

**Madame LABOURO-RAUH Armelle** a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Concessions au cimetière communal – Site cinéraire – Tarif des reprises de caveaux - Tarifs 2025.**  
Numéro de la délibération : **202443**

### Concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs des concessions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Concessions 50 ans = 190,00 €
- Concessions 30 ans = 127,00 €
- Concessions 15 ans = 66,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que dans un souci de ménager l'espace encore disponible et d'encourager l'entretien des concessions existantes, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre fin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à la vente de concessions à perpétuité.

### Site cinéraire

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs du site cinéraire applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit :

- Columbarium – Concession trentenaire
  - Habitants de FLAVY-LE-MARTEL = 708,00 €
  - Personnes extérieures = 1 155,00 €
- Jardin du Souvenir
  - Fournitures d'une plaque d'identité avec gravure = 142,00 €

## Tarif des reprises de caveaux dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le tarif des reprises de caveaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (hors concession et frais de timbre et d'engagement) :

	1 Personne		2 Personnes		3 Personnes		4 Personnes		5 personnes et plus
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants et Extérieurs
<b>Reprise de caveaux (sans couronne)</b>	428 €	960 €	800 €	1 281 €	1 174 €	1 600 €	1 387 €	2 027 €	105 € par place en +
<b>Reprise de caveaux (avec couronne)</b>	533 €	1 067 €	907 €	1 387 €	1 281 €	1 707 €	1 493 €	2 134 €	105 € par place en +

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à FLAVY-LE-MARTEL, le 13 novembre 2024

Le secrétaire



Patrick JULIEN

Patrick JULIEN  
2024.11.18 09:09:17 +0100  
Ref:7588058-11384161-1-M  
Signature numérique  
le Maire